

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

L'an deux-mille-vingt, le onze du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de La Motte Saint-Martin.

Présents : M. Franck GONNORD – Maire, M. Christian DUHAUT – 1er adjoint au Maire, M. Ollivier CLOT – 2e adjoint au Maire, M. Nicolas CAILTEUX, M. Stéphane COMBE, M. Sébastien COUTURIER, Mme Coralie JUST, Mme Marie-Claire MENUJER, M. Roger MOREL, Mme Marion ROBERT, conseillers municipaux

Excusé représenté : Néant

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Christian DUHAUT, désigné à l'unanimité

1 Subvention école

Contexte en 2019-2020 :

- Paiements directs des factures de l'école par la commune :
 - 52 € / élève pour la rentrée → pour les fournitures scolaires
 - 1 500 € maximum pour les transports et les séances de piscine
- Subvention versée sur le compte de l'OCCE à la rentrée :
 - 10 € / élève
- Subvention de projet :
 - 5 € maximum / élève pour le « ticket culture », pour rappel cette subvention ne sera versée qu'avec le récépissé de la facture payée par l'école.
 - 1 000 € maximum pour un ou plusieurs projets proposés.

Proposition du Maire :

- Reconduction à l'identique sans limite de temps,
- Cette délibération pourra être abrogée par une nouvelle délibération instituant la nouvelle subvention allouée à l'école,
- L'équipe enseignante devra nous faire parvenir ces projets chaque début d'année scolaire afin d'établir un budget précis.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Activités vacances

Contexte en 2019-2020 :

- La commune organise depuis l'automne 2015 des activités vacances pour les enfants de 3 à 12 ans,
 - 1 semaine aux vacances d'automne
 - 1 semaine aux vacances de printemps,

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

- 2 semaines aux vacances d'été,
- Ces activités rencontrent un franc succès.

Proposition du Maire :

- Reconduction à l'identique sans limite de temps,
- Cette délibération pourra être abrogée par une nouvelle délibération,
- Recruter les professionnels et le personnel adapté à l'organisation de ces activités vacances.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Subvention AGPLA

Contexte en 2019-2020 :

- L'AGPLA gère le fonctionnement du snack de la piscine chaque été, ainsi que les soirées,
- La crise de Covid-19 a perturbé le fonctionnement de l'AGPLA cet été → la piscine n'a pas été ouverte cet été aux baigneurs,
- Les soirées musicales ont été cependant été maintenues, en accord avec la Mairie,
- Le coût de ces soirées n'a pas pu être équilibré par les recettes habituelles de la buvette sur la saison complète.

Proposition du Maire :

- Pour équilibrer les finances de l'association :
 - attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'AGPLA.

Vote : le conseil à 9 voix pour, Stéphane COMBE, président de l'AGPLA ayant quitté la séance pour cette délibération, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 ABC – Atlas de la Biodiversité Communale

Contexte :

- L'Office Français de la Biodiversité a lancé son 3^e appel à projets de réalisation d'ABC :
 - Subventionnable à 80 %,
 - Dossier à déposer avant le 15 septembre.
- Un projet d'ABC permet :
 - d'apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique,
 - de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire,
 - d'impliquer les acteurs locaux pour construire collectivement des recommandations.
- Une démarche d'ABC est cohérente avec la démarche de la commune :
 - programme présenté lors des élections 2020 concernant les espaces verts et l'écologie : ré-ouverture de chemins communaux, journée village propre, plantation d'arbres,
 - actions précédentes : mare pédagogique, gobelet ré-utilisable, événements liés au patrimoine.
- Des réunions préparatoires ont permis de préciser le projet :
 - impliquant l'ensemble des élus,
 - animé par une ingénieure écologue habitant dans notre commune.

Proposition du Maire :

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

- Soumettre à l'OFB un projet de réalisation d'un ABC pour La Motte Saint-Martin,
 - d'une durée de 3 ans : 2 ans d'inventaire et de préconisations, 1 an pour les actions.
- Avec pour objectifs principaux :
 - une meilleure prise en compte des enjeux écologiques,
 - une sensibilisation de tous à ces enjeux : par des ateliers de participation au projet et partage des inventaires, par la mise en place de panneaux explicatifs le long des chemins...
 - une meilleure attractivité de la commune : pour des futurs habitants, pour le tourisme.
- Avec comme principaux éléments financiers :
 - coût total du projet : 39 500 euros
 - subvention attendue : 27 200 euros
 - reste à charge communale : 6 800 euros + 5 500 euros de charge de personnels existants

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Conseil des Jeunes

Contexte :

- Lors de notre campagne, nous avons proposé d'instaurer un conseil des jeunes.

Proposition du Maire : mettre un conseil des jeunes avec les principes suivants :

- Composé de 6 à 8 jeunes : du CM1 à la 4^e
- Élus pour 2 ans,
- Encadrés par Coralie Just, conseillère, Pascale Borel-Tresalet et Ferial Fiorelli,
- Ce conseil aura pour objectif de permettre aux jeunes de la commune de s'impliquer dans la vie de leur village :
 - pratiquer la citoyenneté → élections, réunions du conseil, rôle d'élus,
 - s'exprimer → donner son avis, porter un projet,
 - agir → réaliser des projets, prendre des décisions,
- Une charte sera rédigée détaillant la mise en place et le fonctionnement du conseil des jeunes
- Un budget de fonctionnement dédié sera alloué : 500 euros / an
- Les budgets d'investissement seront intégrés au budget communal
- Organiser l'élection au courant du mois d'octobre

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Facturation du Transpondeur

Contexte :

- Nous avons sécurisé l'accès à nos bâtiments en installant des serrures électroniques, ce qui implique que sans transpondeur une personne ne peut accéder à l'intérieur des bâtiments.
- Ce système de fermeture est géré par un dispositif dont se charge notre agent administratif :
 - dès qu'un transpondeur doit être délivré, notre agent se charge de la programmation en fonction du besoin,
 - en cas de perte du transpondeur, notre agent est averti immédiatement de façon à le bloquer.
- Le prix du transpondeur étant de 40 € l'unité, il convient d'établir un prix de refacturation en cas de :

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

- perte,
- détérioration,
- non-restitution.

Proposition :

- Monsieur le Maire propose de fixer le prix de facturation du Transpondeur en cas de perte, de détérioration ou de non-restitution à : 40 € l'unité.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Location d'un logement

Contexte :

- Le logement communal situé au 1er étage de l'ancienne école du Majeuil intéresse le locataire actuel du rez-de-chaussé :
 - Ce logement est actuellement vacant.
 - Il n'est pas louable en l'état, car il reste encore beaucoup de travaux à effectuer afin de créer une bonne insonorisation entre les 2 logements.

Proposition :

- Monsieur le Maire propose d'accepter la demande du locataire du rez-de-chaussé et de fixer le prix de location pour l'ensemble à 500 € répartis comme suit :
 - Loyer logement Le Majeuil RDC : 340 €
 - Charges logement Le Majeuil RDC : 10 €
 - Loyer logement Le Majeuil 1er : 150 €.

Tableau récapitulatif actualisé de l'ensemble des logements :

Tarifs des Logements au 11/09/2020	Loyer	Charges	Caution
Le Majeuil RDC	340,00 €	10,00 €	340,00 €
Le Majeuil 1 ^{er}	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Le Mollard RDC	420,00 €	10,00 €	420,00 €
Le Mollard 1 ^{er} gauche	370,00 €	10,00 €	370,00 €
Le Mollard 1 ^{er} droit	354,00 €	3,00 €	354,00 €
La Molière RDC (ancienne école fille)	480,00 €	5,00 €	480,00 €
La Molière 1 ^{er} (ancienne école fille)	421,35 €	3,00 €	
La Molière RDC (ancienne école garçon)	520,00 €	10,00 €	520,00 €
La Molière 1 ^{er} (ancienne école garçon)	420,00 €	10,00 €	420,00 €
MAGNAT 1 ^{er} gauche	500,00 €	10,00 €	500,00 €
MAGNAT 1 ^{er} droit	500,00 €	10,00 €	500,00 €
Le Mollard (Garage)	30,00 €	0,00 €	

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

8 Nomination du Coordinateur Communal pour le recensement

Contexte :

- Le recensement de la population sur notre commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021,
- Nous devons donc nommer un coordinateur communal faisant le lien entre l'agent recenseur et l'INSEE,
- Le Coordinateur Communal doit être assisté d'un ou plusieurs suppléants :
 - Tous sont soumis au RGPD.

Proposition :

- Mélanie EYMERY comme Coordinateur Communal, il s'agit de notre agent administratif qui est déjà en charge du RGPD sur la commune,
- Christelle COMBE et Patricia GUERRIEN comme suppléants au Coordinateur Communal.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Indemnité de fonction lié au recrutement de l'agent recenseur pour le recensement de la population

Contexte :

- Nous allons devoir recruter un agent recenseur sur la période du 21 janvier au 20 février 2021.
- Nous devons payer l'agent recenseur en conséquence.

Proposition :

- lancer un appel à candidature pour assurer le recensement et recruter l'agent recenseur en conséquence,
- L'agent sera rémunéré comme suit :
 - Feuille de logement : 1 € la feuille
 - Bulletin individuel : 1,66 € le bulletin
 - Formation : 20 € la formation

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Emploi de remplacement

Contexte :

- Du fait de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services de la mairie de pouvoir recruter du personnel venant en remplacement des agents en cas d'arrêts de travail :
 - au niveau du service périscolaire.

Proposition :

- Monsieur le Maire propose de pouvoir embaucher un agent dans le but de remplacer l'agent en charge du service périscolaire qui viendrait à être placé en arrêt de travail,
- Le poste correspond à :
 - Adjoint technique territorial,
 - catégorie C, échelle C1, échelon 1.
- Monsieur le Maire propose que cette délibération soit prise sans limite de temps et indique qu'elle pourra être abrogée par une nouvelle délibération.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint-Martin

Département de l'Isère

11 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h19.

12 Informations

- Demande de subvention pont de Raccord

13 Questions diverses

- Néant